

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) : Je sais que certains colis ont été retenus à Whitehorse. Pour plus de clarté, je devrais rappeler à mon honorable ami le règlement établi depuis quelques années au département relativement aux objets de correspondance transmis au Yukon, en hiver. L'honorable député sait que, seuls, les objets faisant partie d'une certaine classe peuvent être transmis par la poste s'ils sont destinés à des endroits situés au-delà de Whitehorse. Voici :

Les lettres (de forme usuelle et ordinaire); les cartes postales; les journaux et publications périodiques sous bande séparée, expédiés du bureau de publication et adressés à des bibliothèques publiques, à des éditeurs de journaux et aux abonnés, individuellement; les journaux d'occasion et les objets de toutes sortes de la 3^e classe, excepté les livres, les prix courants, les circulaires, les patrons et les échantillons.

Les objets suivants ne sont pas transmis des endroits situés au nord de Whitehorse, pendant la saison où la navigation est close:

Les journaux et publications périodiques adressés à des commerçants pour les fins de leur commerce (ensemble ou séparément), les exemplaires spécimens de journaux et publications périodiques, les livres, les prix courants, les circulaires et les patrons et échantillons et les objets de la 4^e classe (marchandise).

Le mot "colis", tel qu'employé, ne permet pas au département de dire avec certitude si les objets de correspondance retenus au bureau de poste que l'honorable député a mentionné, devaient être retenus aux termes du règlement. A ce sujet, nous ouvrirons immédiatement une enquête dont je ferai connaître le résultat à mon honorable ami le plus tôt possible.

EXPOSE BUDGETAIRE.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) propose à la Chambre de se déclarer en comité général pour discuter les voies et moyens applicables aux subsides qui doivent être accordés à Sa Majesté.

Le dernier volume des Comptes publics remis à la députation a trait à l'exercice de neuf mois clos le 31 mars dernier. Il y a peut-être lieu de noter—bien que cela soit généralement connu ici—que cet exercice écourté est le résultat du changement de la date de l'ouverture de l'année financière. Naturellement, il est difficile d'établir une comparaison entre les opérations d'une période de neuf mois et celles d'une année complète; mais, lorsque la présente année sera écoulée, les circonstances nous permettront de faire les comparaisons usuelles.

Le résultat des opérations de la période financière dont je parle a été un peu plus favorable que je n'avais osé le prédire à la Chambre lors de l'exposé budgétaire fait au mois de novembre précédent. Je calculais un revenu de \$63,000,000, tandis que le

revenu réel a atteint le chiffre de \$67,969,328.29 dépassant mon estimation de \$2,969,328.29. J'estimais que la dépense au compte du fonds du revenu consolidé se chifferrait par \$52,000,000; il est démontré qu'elle s'est arrêtée à \$51,542,161.09, soit à \$457,838.91 en deçà de mes prévisions.

L'excédent réel des neuf mois a été de \$16,427,167.20, c'est-à-dire qu'il a dépassé celui de n'importe quel exercice postérieur à la confédération. Bien que ces chiffres soient déjà connus de la députation, il est bon de noter, en passant que les sources principales de notre revenu sont les suivantes :

Douane.....	\$39,760,172 53
Accise.....	11,805,413 21
Postes.....	5,061,728 45
Terres fédérales.....	1,443,632 03
Chemins de fer.....	6,509,099 78
Divers.....	3,389,282 29

\$67,969,328 29

Au cours des neuf mois, les recettes de la douane ont été florissantes, accusant un taux d'augmentation plus élevé qu'en 1905-1906. On peut en dire autant des recettes de l'Accise.

Le revenu des postes augmente toujours et on peut maintenant considérer que ce service est solidement établi sur un pied profitable. Pendant les neuf mois de l'exercice financier de 1907, nous avons retiré de cette source \$5,061,728.45. La dépense, pendant la même période, a été de \$3,979,557.34, ce qui laisse un excédent de \$1,082,171.11. Les opérations du département des postes à venir jusqu'en 1902, inclusivement, se sont soldées, chaque année, par un déficit. En 1903, nous avions un faible excédent de \$292,654. Chaque année subséquente, a accusé un excédent, et l'administration de cette branche du service public a été si heureuse que, pendant les neuf mois de l'exercice de 1907, nous avons amassé un excédent de \$1,082,171.11.

L'état des recettes et des dépenses des postes pendant plusieurs années consécutives est tellement intéressant que la Chambre m'accordera un instant pour le signaler à son attention. Voici quel a été le bilan des postes de 1896 à 1907 :

Année	Revenu.	Dépenses.	Déficit.	Excédent.
	\$	\$	\$	\$
1896..	2,964,014	3,665,011	700,997	
1897..	3,202,938	3,789,478	586,539	
1898..	3,527,809	3,575,411	47,602	
1899..	3,193,777	3,603,799	410,021	
1900..	3,205,535	3,758,014	552,479	
1901..	3,441,504	3,931,446	489,941	
1902..	3,918,415	4,023,636	105,221	
1903..	4,397,832	4,105,178		292,654
1904..	4,652,324	4,347,540		304,784
1905..	5,125,372	4,634,527		490,845
1906..	5,933,342	4,921,577		1,011,765
1907..	5,061,728	3,979,557		1,082,171

Naturellement, il ne faut pas oublier que cette transformation d'une ère de déficits en une ère d'excédents a coïncidé avec une diminution notable des frais de port les plus importants. Non seulement nos recettes ont augmenté pendant que le tarif postal diminuait, mais le service n'a cessé de prendre de nouveaux développements d'année en année. A ne prendre que le dernier exercice de neuf mois, on constate les progrès suivants :

Catégories des bureaux:	Augmentation en 9 mois.
Bureaux de poste..	236
Bureaux de bons de poste.. . . .	355
Bureaux de mandats-poste.. . . .	115
Banques d'épargne..	32

Sans compter le nombre de milles supplémentaires que parcourt le courrier comparativement aux années antérieures.

Le bilan de l'Intercolonial sur lequel le ministre des Chemins de fer et des Canaux a déjà appelé l'attention, fait voir que les recettes des neuf mois ont été de \$6,248,251.45, tandis que les frais d'exploitation se chiffraient par \$6,030,171.83, accusant, au cours des neuf mois, un excédent des recettes sur les frais d'exploitation de \$218,079.62

Les comptes du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard ont été tenus séparément. Ils se soldent différemment. Il y a un excédent des dépenses sur les recettes de \$67,713.55.

Pour faciliter les recherches, j'ai préparé un tableau des dépenses de toutes sortes, du revenu et de l'état de la dette nette pour l'exercice de neuf mois. Voici ce tableau :

Etat du revenu, des dépenses de toutes sortes et de la dette nette pour l'exercice de neuf mois clos le 30 mars 1907.

Dépenses au compte du fonds du revenu consolidé..	\$51,542,161 09
Dépenses au compte du capital:	
Chemin de fer National transcontinental..	\$5,537,867 50
Chemins de fer..	1,603,701 07
Canaux..	887,838 61
Travaux publics..	1,797,871 16
Terres fédérales..	526,582 61
Milice..	975,282 87
	11,329,143 82
Dépenses spéciales:	
Subventions aux chemins de fer..	\$1,324,889 30
Primes..	1,585,944 36
	2,906,833 66
Dépenses totales..	65,778,138 57
Revenu total..	67,972,109 65
Excédent du revenu sur les dépenses..	2,193,971 08
A ajouter le fonds d'amortissement..	1,177,146 71

Diminution de la dette nette.. 3,371,117 79

On remarquera qu'il y a un excédent du revenu total sur les dépenses totales qui se

chiffre par \$2,193,971.08. Si l'on ajoute le fonds de remboursement, qu'on ne fait que transporter du crédit au débit du compte et qui s'est élevé à \$1,177,146.71, nous constatons que le bilan des opérations de l'exercice accuse une diminution du chiffre de la dette nette du Canada se chiffrant par \$3,371,117.79.

Cette question de la dette publique a, à toutes les époques, présenté beaucoup d'intérêt. Parfois, nous avons eu le privilège d'annoncer une diminution de la dette publique, mais chaque fois que j'ai traité ce sujet, j'ai eu soin d'avertir la Chambre et le public qu'il ne serait pas raisonnable d'espérer que, dans un pays comme le Canada, les diminutions de la dette publique soient fréquentes. En réalité, quelques députés, qui ne sont pas au courant de nos affaires financières, seront peut-être surpris d'apprendre que les annales de la confédération ne mentionnent que six années où la dette publique a été diminuée. L'une de ces diminutions est à l'honneur de sir Francis Hincks. Elle remonte à 1871. En 1887, sir Leonard Tilley eut le mérite d'une autre diminution. Les quatre autres ont eu lieu dans ses dernières années et la gloire en rejaillit sur le présent ministère.

Il faut s'attendre de temps à autre à une modique augmentation de la dette publique, fort excusable, du reste. Plusieurs personnes, même parmi nos censeurs, doivent être étonnés d'apprendre qu'en dix années et trois quarts, sous le ministère actuel, l'accroissement de la dette publique a été si minime. Pendant ce laps de temps, nous avons accompli d'importantes entreprises. Nous avons pourvu libéralement à cette partie des dépenses publiques qui est "imputable sur le fonds du revenu consolidé." Nous nous sommes montrés généreux lorsqu'il s'est agi du service public—"prodigues", diront peut-être les députés de la gauche en se servant d'une expression plus énergique.

Nous avons fait face aux dépenses imputables sur le capital et aux dépenses spéciales. Nous avons dépensé \$127,000,000 au compte du capital et des dépenses spéciales, en dehors des charges ordinaires. Malgré toutes ces allocations libérales aux divers services publics, malgré le montant considérable de notre dépense au compte du capital et des dépenses extraordinaires, malgré la générosité avec laquelle toutes les branches de l'administration ont été maintenues, malgré l'énergie apportée à l'exécution de nos travaux publics, nous ne nous trouvons, à l'expiration de cette période de dix années et trois quarts qu'en face d'un accroissement de la dette publique de \$5,174,427. Sans l'item spécial des dépenses attribuables au chemin de fer national, le Transcontinental, dont tous les députés reconnaîtront le caractère exceptionnel, nous constaterions que, pendant ces dix années et trois quarts, non seulement la dette nationale n'a pas augmenté, mais qu'il y a un

excédent considérable sur les dépenses de toutes sortes.

Si nous considérons le chiffre de la dette publique en rapport avec la population du pays, comparaison fort légitime, nous avons lieu de croire que le Canada est très réservé sur le chapitre de la dette publique. Au fur et à mesure de l'accroissement de la population, nous devenons plus en état de supporter le fardeau. Il n'y aurait pas lieu de se plaindre si la dette publique n'augmentait qu'en raison de l'accroissement de la population et de la multiplication de nos ressources. Mais, lorsqu'il est démontré que, non seulement la dette par tête n'a pas augmenté mais qu'au contraire elle a diminué, on admettra, je crois que nous sommes en présence d'un état de choses très satisfaisant.

Depuis 1891, si nous prenons les chiffres de la population publiés de temps à autre par le bureau de la statistique, nous constatons que la dette nette du Canada, par tête, a été :

DETTE NETTE PAR TETE.

30 juin 1891..	49:09
" 1892..	49:15
" 1893..	48:96
" 1894..	49:40
" 1895..	50:57
" 1896..	50:82
" 1897..	50:87
" 1898..	50:77
" 1899..	50:62
" 1900..	49:88
" 1901..	49:84
" 1902..	49:59
" 1903..	46:84
" 1904..	45:74
" 1905..	45:63
" 1906..	44:63
31 mars 1907..	42:84

Quant à la dernière date, le 31 mars, je me base sur les chiffres fournis par notre bureau des recensements qui estime la population à 6,153,789 âmes.

L'exercice de 1907-1908 prendra fin dans quelques jours, le 31 mars, selon le nouveau système. En Angleterre, l'année financière se termine à la même date, mais on réussit à clore les comptes très rapidement. Je crois même qu'il est d'usage d'arrêter les écritures ce jour-là et de faire connaître aussitôt le résultat des opérations de l'exercice. Cela est possible dans un pays tel que l'Angleterre, qui a relativement peu d'étendue et des moyens de communication presque parfaits. Mais quant à nous, au Canada, dont le territoire est immense et dont les moyens de communication laissent à désirer, dans certains cas, du moins, nous avons jugé nécessaire d'accorder un délai assez long pour clore les comptes. La loi sur l'audition accorde trois mois. D'ordinaire, nous n'attendons pas l'expiration de ce délai; ces années dernières, il a été d'usage d'établir le bilan dans le cours des six semaines qui suivent la clôture de l'exercice. Bien que l'année

financière touche à sa fin, il n'est pas facile de faire une estimation approximative, parce que dans tout le Canada, à de grandes distances, il y a encore des comptes à rendre. Cependant, nous sommes si près de la fin de l'exercice qu'il doit être possible de faire des calculs plus précis que d'ordinaire.

Le 29 février, le revenu de l'exercice en cours s'élevait à \$87,607,299. Pour le reste de l'année, nos prévisions sont modestes, car nous comprenons que le mouvement commercial s'est un peu ralenti. Nous calculons que le revenu de l'exercice sera de \$96,500,000. Le 29 février, les dépenses imputables sur le fonds du revenu consolidé se chiffraient par \$60,720,353. Faisant la part large des dépenses pour le reste de l'exercice, nous croyons que les déboursés imputables sur le fonds du revenu consolidé atteindront \$77,500,000. Si ces calculs se réalisent, le revenu étant de \$96,500,000 et la dépense au compte du revenu, de \$77,500,000, les opérations de l'exercice se solderont par un magnifique excédent de \$19,000,000.

C'est un excédent de recettes plus élevé que dans toute autre année.

Je passe maintenant aux dépenses imputables sur le capital et aux dépenses spéciales. Il faut les calculer libéralement, car nous sommes engagés présentement dans de grandes entreprises. Nous évaluons nos dépenses de ce double chef à \$33,000,000 pour l'exercice courant. Le total des dépenses de toute nature sera par conséquent de \$110,500,000. Déduction faite de \$96,500,000, total prévu de nos recettes, et d'un fonds d'amortissement d'environ \$2,000,000, soient \$98,500,000, nous nous trouvons en présence d'un excédent de dépenses probable de \$12,000,000 qu'il faudra ajouter à la fin de l'exercice à la dette publique. Du total qui rend possible et probable l'addition de \$12,000,000 à la dette nationale, nous devons affecter au cours de l'année une dépense de \$17,000,000 à la construction du Transcontinental national. Si nous n'avions pas à pourvoir à cette dépense extraordinaire et particulièrement élevée, nous pourrions clore notre budget non en ajoutant à la dette nationale, mais en la réduisant de \$5,750,000.

J'ai donné à la Chambre il y a un instant, le montant de la dette répartie sur la population jusqu'au 31 mars dernier, alors que la dette accusait une diminution. A la fin de l'exercice courant, nous aurons ajouté considérablement à nos obligations, et il est possible qu'en conséquence le montant per capita que j'ai donné soit modifié en sens contraire. Mais-je ne crois pas qu'il en sera ainsi.

Il nous est venu, l'année dernière, un nombre exceptionnel d'immigrants. Je crois que la population du Canada a augmenté beaucoup plus au cours de ces douze mois, que jamais en aucune année particulière auparavant, et je ne doute pas qu'en tenant compte de cette circonstance, l'augmentation

de la population fera plus que contrebalancer l'augmentation de la dette nationale, et comme résultat, la dette par tête de la population ne sera pas plus élevée à la fin de l'exercice en cours que les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure.

J'ai mentionné les dépenses imputables sur la construction du transcantonal national. Nous dépensons de l'argent depuis plusieurs années pour cette entreprise. Aux débuts des opérations, les demandes de fonds au trésor n'étaient pas élevées, mais nous sommes arrivés à un moment où les dépenses de ce service, le seront et continueront de l'être. Je vois que nous avons dépensé à ce jour sur le Transcontinental national, c'est-à-dire sur la division de l'est que construit l'Etat, les montants suivants :

Année.	Montant.
1904.	\$ 6,249 40
1905.	778,491 28
1906.	1,841,269 95
1907.	5,587,867 50

Soit un total à ce jour des dépenses publiques, de \$8,163,878.13. Ajoutons le montant prévu pour cette année, \$17,748,000, et nous aurons à la fin du présent exercice financier, le 31 mars, un total de dépenses de \$26,000,000 près, à compte de cette entreprise.

M. TAYLOR : Je croyais que l'honorable ministre devait le construire pour \$13,000,000 ?

L'hon. M. FIELDING : Ca été l'un des rêves de mon honorable ami. Pour être plus exact et plus juste, je devrais employer une expression plus énergique. Le montant total et précis que nous aurons affecté au Transcontinental national au 31 mars prochain, d'après le montant actuellement dépensé au 31 mars dernier et d'après les prévisions pour l'exercice en cours, est de \$25,912,478.13.

En étudiant la question de l'augmentation des dépenses, il convient de ne pas perdre de vue que la modification de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise n'entraîne pas une augmentation bien considérable sur les années précédentes dans nos versements de subsides aux provinces. Jusque-là, nous payions de ce chef un montant de \$6,745,133 par année, mais depuis la modification apportée récemment à notre loi organique, ces subsides exigent un déboursé annuel de \$9,032,774, une augmentation de ce chef de \$2,287,641. Ce montant figura naturellement au budget général des dépenses de cette administration, bien que ce n'est pas elle qui dépense cet argent, ce qu'il ne faut pas oublier, car elle le répartit entre les administrations provinciales qui l'affectent de la manière qu'elles l'entendent, mais, sans doute, au développement de leurs provinces respectives.

Les rapports du commerce pour les onze mois écoulés sont loin d'être décourageants. Le total des importations pendant onze mois

jusqu'au 28 février 1907, a été \$308,764,306, et pendant les onze mois correspondants écoulés le 29 février 1908, \$341,175,095.

L'hon. M. FOSTER : Sont-ce les importations destinées à la consommation domestique ?

L'hon. M. FIELDING : C'est le chiffre total des importations. Le total des exportations pour les onze mois de l'exercice 1907 a été \$266,876,601, et pour les onze mois écoulés de l'exercice courant \$261,434,521. On voit par cet état, que nos importations accusent une augmentation notable, et que le chiffre de nos exportations a légèrement diminué, mais en somme le volume du commerce à ce jour est loin d'être décourageant, bien que je conçoive que nous avons atteint une phase où les recettes doivent commencer à diminuer.

PREVISIONS POUR L'EXERCICE 1908-1909.

Je viens maintenant à l'exercice financier 1908-1909, dans lequel nous allons bientôt entrer, et je ne crois pas me tromper en disant qu'en général les hommes d'affaires partagent un sentiment d'assurance mêlé de prudence pour l'avenir. Nous sortons à peine d'une crise financière universelle. Les institutions et les systèmes financiers de tous les pays ont subi une rude épreuve. Nous devrions nous enorgueillir que les nôtres sont sortis le plus allègrement de cette difficulté. Dans l'unique cas où une de nos banques est tombée dans la gêne, les institutions sœurs se sont partagé aussitôt son bilan, et sa besogne s'est continuée sans la moindre secousse au point de vue des intérêts du public.

Une des circonstances qui a contribué à accentuer la crise aux Etats-Unis est heureusement inconnue au Canada, je veux dire le retrait du numéraire. Aux Etats-Unis, les gens perdaient confiance dans leurs institutions financières ; ils en retiraient leurs fonds pour les garder sous clef. Heureusement, rien de tel ne se produisit au Canada. On avait une confiance justifiée dans nos banques. Les retraits d'argent n'étaient pas destinés à l'enfouissement, mais à des placements et à autres fins utiles. La restriction de l'escompte donnera naturellement de la gêne. Mais cet état même a pu avoir ses bons résultats. Il était à craindre que l'expansion rapide n'aboutît à l'exagération du commerce et aux opérations hasardeuses. Il est préférable peut-être que tous les intérêts soient mis en garde contre telles éventualités. Les affaires ont éprouvé un temps d'arrêt, mais je n'entrevois pas la perpétuation de la dépression. Le marché devrait se raffermir de bonne heure ce printemps, et si nous sommes favorisés d'une bonne récolte, la confiance sera complètement rétablie.

De la part de l'administration, c'est une période où il lui faut exercer son jugement,

et déployer son courage. Les grandes entreprises nouvelles, nécessitant de fortes dépenses d'argent, peuvent bien être laissées temporairement de côté, mais ils est possible que les travaux que nous avons en marche et d'autres encore qui n'entraînent pas de grandes dépenses, ne peuvent pas être négligés. Nous ne pouvons surtout ralentir les opérations sur la grande entreprise du Transcontinental national. Nous avons atteint la phase des grandes dépenses dans cette entreprise, et cependant nous sentons le besoin de presser les commissaires de hâter les travaux, afin que la nouvelle ligne soit prête au plus tôt.

Le budget des dépenses afférentes à l'exercice prochain, tel que déposé à la Chambre, propose d'imputer sur le fonds consolidé \$76,871,471, et sur le capital \$42,365,620.

Le budget supplémentaire sera déposé au temps voulu, et ajoutera considérablement à ces crédits. Il faut bien se rappeler toutefois que le budget ne représente pas d'ordinaire, tant s'en faut, les dépenses réelles. Une partie considérable des crédits votés chaque année sont annulés par n'avoir pas été dépensés, et les services affectés sont à nouveau prévus l'année suivante.

Je me prononcerai avec beaucoup de circonspection sur l'évaluation probable des recettes pour le prochain exercice. La rareté de l'argent produit une diminution dans les importations. Plusieurs de ceux qui m'écoutent n'envisageront pas ce résultat comme un mauvais présage. J'appréhende une baisse dans les recettes dès le nouvel exercice. J'espère que cette perte sera en grande partie compensée par la suite, et qu'en définitive, le budget de recettes sera assez satisfaisant. J'évalue l'ensemble des recettes à \$96,500,000 pour l'exercice qui va bientôt clore, et je n'ai pas l'espoir de pouvoir réaliser ce montant l'année prochaine. Il est peut être plus probable qu'il aura une tendance à baisser à \$90,000,000 qu'à s'élever au-dessus de ce chiffre. Un tel bilan nous permettrait de maintenir notre ferme situation financière. Nous devons nous contenter d'une réduction de notre surplus ; mais j'espère que les recettes suffiront à solder toutes les dépenses imputables au fonds consolidé et à produire même un excédent. Nous avons incontestablement à ajouter à la dette publique pour faire face aux dépenses imputables sur le capital, du moins une bonne partie. Mais, comme je l'ai dit souvent, il n'est pas raisonnable d'espérer que nous puissions, dans un pays comme le Canada, poursuivre notre travail d'expansion et de développement sans ajouter parfois à la dette nationale. Si nous sommes obligés, au cours du prochain exercice, d'augmenter la dette, ce ne sera pas pour des dépenses ordinaires, mais pour des dépenses imputables sur le capital, principalement pour notre grande entreprise du transcontinental national. A cette fin seule,

M. FIELDING.

nous demandons un crédit de \$30,000,000 pour l'année prochaine.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre voudrait-il me dire s'il a une idée approximative du coût de la division de l'est de cette ligne ?

L'hon. M. FIELDING : Non. On a fait des calculs lors des premiers débats, mais je ne les ai pas fait corriger dernièrement.

M. E. D. SMITH : L'honorable ministre voudrait-il nous dire à combien il évalue toutes les dépenses ? Il a dit \$30,000,000 pour le transcontinental national.

L'hon. M. FIELDING : Je n'ai pas chiffré l'ensemble des dépenses pour l'exercice courant, excepté pour le transcontinental national.

L'hon. M. FOSTER : Combien est-ce ?

L'hon. M. FIELDING : Nous demandons \$30,000,000. Naturellement la Chambre est saisie de l'évaluation des dépenses imputables sur le capital, mais j'ai fait une allusion spéciale à ce crédit, qui est très fort et qui obère sérieusement le budget.

EXPLICATIONS SUR LES EMPRUNTS.

Relativement aux emprunts en général, une question qui offre toujours un certain intérêt, nous avons été assez heureux pour ne pas avoir eu à nous adresser souvent au marché. Nos forts excédents de recettes nous ont permis de temps à autre d'honorer certaines obligations qui, dans des circonstances ordinaires, nous auraient forcés de recourir à l'emprunt. Nous avons en différents temps contracté des emprunts temporaires sur des bons du Trésor, mais je le répète, sans ajouter beaucoup à la dette publique. Maintenant que nous sommes lancés en plein dans les dépenses du transcontinental national, on peut s'attendre, naturellement, à ce que nous ayons plus souvent recours au marché monétaire. Sans compter que nous sommes arrivés à une époque où il faut prendre des dispositions pour renouveler des emprunts très considérables prochainement remboursables, ce qui nécessitera un emprunt. Nous avons déjà pourvu à quelques-uns d'entre eux, tandis que d'autres reçoivent notre sérieuse attention et que nous observons en même temps le marché. Nous avons emprunté plus de \$31,000,000 depuis huit mois à Londres et à Paris. Nous les avons obtenus, malgré la rareté de l'argent à des conditions assez favorables en somme. Nous avons réalisé en partie sur des bons du Trésor, en partie sur emprunt à court échéance et en partie, comme dans un cas récent, sur un emprunt à long échéance.

A PROPOS DES ECHEANCES.

Le 1er mai 1907, £831,398, 1s. 5d. étaient échus à Londres. C'était une partie de

l'emprunt 4 p. 100 contracté en 1874, remboursable le 1er mai 1904, et dont l'acquittement fut reculé de 3 ans de cette date. Le 1er mai 1907, nous l'avons renouvelé de nouveau pour 4 ans, jusqu'au 1er mai 1911, au même taux d'intérêt et avec la même option offerte aux détenteurs en 1904, de convertir en 3 p. 100 remboursable en 1938, la base de cette conversion étant à prime de £105 3 p. 100 pour chaque £100 4 p. 100. L'option devait prendre fin le 1er avril 1910.

Les détenteurs des coupons qui consentent à reculer le remboursement en 1904 ont accepté en partie notre option. Le renouvellement en 1904 était pour £2,500,000, la différence entre cette somme et celle du renouvellement de 1907 représentant la conversion en titres de 1938.

Le 1er décembre 1906 nous avons une échéance de \$500,000 de 3½ p. 100, cours canadien sur débentures d'argent, que nous avons acquittée à Ottawa sur présentation. Ces débentures avaient été émises en premier lieu le 1er décembre 1897.

LES EMPRUNTS TEMPORAIRES.

Afin de faire face aux dépenses du transcontinental national et autre que nous ne pouvions pas payer à même les recettes, nous avons effectué, le 17 août 1907, un emprunt temporaire de £500,000 sur les bons du Trésor, remboursable en un an à 4½ p. 100.

Nous avons négocié dans le mois de décembre, un emprunt à court échéance remboursable le 1er octobre 1912, au montant de £1,500,000 à 4 p. 100; aussi le 24 janvier, un autre emprunt temporaire de £1,000,000 contre des bons du Trésor, remboursable en un an à 4½ p. 100; aussi, le 6 février 1907, un autre emprunt temporaire de \$2,000,000 sur des bons du Trésor, à 4 p. 100, escompté \$1,000,000 à la banque de Paris et des Pays-Bas, et \$1,000,000 au Crédit-foncier franco-canadien. Nous avons pensé qu'il n'était pas dans l'intérêt public, à l'époque où ces emprunts temporaires furent contractés, de négocier un emprunt d'un caractère plus permanent, à cause de l'état déplorable du marché et du cours trop élevé de l'argent. Le marché s'est amélioré toutefois depuis quelque temps, et comme à date du 1er avril 1908 sera remboursable l'emprunt garanti de l'Intercolonial 4 p. 100 £1,500,000, nous avons décidé d'y pourvoir par voie d'emprunt et d'emprunter en même temps un autre montant de £1,500,000 au total £3,000,000 à 3½ p. 100 d'intérêt. Cet emprunt est remboursable le 1er juillet 1950, facultatif à l'état de l'acquitter au pair le 1er juillet 1930 sur un avis de six mois à cet effet.

Les porteurs de coupons de l'emprunt de £1,500,000 4 p. 100, sur les obligations garanties de l'Intercolonial, échu le 1er avril 1909 ont reçu l'option d'échanger leurs titres contre un même montant nominal de ce nouveau titre.

L'émission a été offerte au pair et fut surabondamment souscrite. Les porteurs de coupons de l'emprunt remboursable le 1er avril 1908 représentant ensemble £1,123,000 ont accepté d'échanger leurs obligations pour un montant équivalent de coupons du nouvel emprunt.

En résumé, nous avons emprunté temporairement depuis le 17 août, les montants suivants :

Bons du trésor.. . . .	£1,500,000	\$ 7,300,000
Emprunts à courte échéance	1,500,000	7,300,000
Bons du trésor.. . . .		2,000,000

Au total.. . . .		\$16,600,000
Plus l'emprunt à long		7,300,000
échéance.. . . .	£3,000,000	14,600,000

Ou un grand total de.. . . . \$31,200,000

Un détail intéressant sur lequel je tiens à appeler l'attention de la Chambre, est que les prêteurs sur effets du Canada semblent épris des titres canadiens, auxquels ils restent attachés, et lorsqu'ils ont l'occasion de refaire un nouvel emprunt en échange d'un vieux, ils s'offrent presque toujours à continuer leurs placements au Canada.

NOS ECHEANCES TRES PROCHAINES.

Un emprunt de £4,500,000 4 p. 100, contracté en 1878-1879 sera échu le 1er novembre 1908. Nous avons au fonds d'amortissement en réduction de cet emprunt £1,128,014. C'est une forte obligation à honorer et nous devons en prendre bonne et due note en fixant nos affaires financières. Nous espérons que l'été nous apportera encore une amélioration plus prononcée dans le marché, et nous prendrons telles dispositions pour faire face à cette échéance que nous croirons les plus avantageuses dans l'intérêt du pays.

L'hon. M. FOSTER : Le ministre ne nous a pas encore parlé de ce retrait d'environ £300,000, je crois, en excès de son crédit, et qui porte intérêt au taux de la banque d'Angleterre.

L'hon. M. FIELDING : J'ai mentionné vers le commencement de la session que nous avons dépassé le montant de notre crédit chez nos agents financiers à Londres, et nous sommes convenus depuis quelque temps déjà que dans tous les cas de ce genre, nous paierons l'intérêt courant des banques. Il advint que nous avons encouru une partie de cette dette à une époque où le cours était remarquablement élevé, plus élevé que pour trente années auparavant, c'est-à-dire, 7 p. 100, mais comme résultat des négociations survenues entre elle et moi, l'intérêt fut fixé à 6 p. 100 pour le court espace de temps de notre endettement. Depuis, nous avons remboursé intégralement cet excès de crédit, et il ne figure plus au compte de la dette.

Un mot maintenant au sujet de certaines transactions financières survenues entre le

Gouvernement et la compagnie du pont de Québec.

On se souvient que le Gouvernement se fit autoriser, à la dernière session, d'avancer des fonds à la compagnie du pont. Il s'était fait autoriser avant cela d'émettre une garantie d'obligations pour venir en aide à cette compagnie. Ces obligations furent préparées dans l'intention de les vendre sur le marché, mais le marché n'étant pas favorable, les obligations ne furent pas vendues : elles servirent plutôt de base pour emprunter dans les banques, et c'est ainsi que furent prélevés les fonds, pour avancer considérablement la construction du pont.

Le Gouvernement vit bientôt qu'il faudrait probablement mettre cette entreprise à la charge de l'Etat. Bien qu'aucune loi n'ait été adoptée, à cet effet, nous avons le pouvoir, par nos attributions, de prendre charge de la construction du pont pourvu que le Parlement nous y autorise. C'est-à-dire qu'en ce qui concerne le Gouvernement et la compagnie du pont, nous avons le pouvoir de nous charger de cette entreprise, mais seulement si c'est la volonté du Parlement. Je crois que la discussion a démontré la tendance générale à vouloir l'intervention de l'Etat.

Maintenant, voici le raisonnement que nous nous étions fait : si nous vendons ces obligations à sacrifice sur un marché défavorable, nous serons peut-être obligés dans quelques années de les racheter au pair, et nous crûmes que vu la tournure que prenait la question du pont, il était préférable de ne pas vendre ces obligations et de laisser la compagnie faire d'autres arrangements. En conséquence, nous nous sommes fait autoriser par le Parlement, à sa dernière session, d'avancer à la compagnie du pont, comme nous l'avions fait à la commission du port de Montréal, le montant dont elle avait besoin, recevant en garantie du prêt les obligations de la compagnie.

Nous allions nous prévaloir de notre autorité pour avancer les fonds voulus à la compagnie et lui permettre ainsi de compléter ses transactions avec la banque, lorsqu'à ce moment même survint le désastre du pont, et pour le moment toute transaction en resta là. Cependant les raisons qui ont motivé cette législation l'année dernière n'en subsistent pas moins. Nous admettons tous qu'il faut achever ce pont, et tout indique que l'état devra se charger de l'entreprise. Comment l'administration la conduira et l'exécutera, est une question qu'il faudra étudier. Dans tous les cas, avec la présomption raisonnable que c'est l'administration qui devra construire le pont, il me semble qu'il est encore à propos de ne pas laisser vendre ces obligations à sacrifice sur le marché. Nous avons décidé en conséquence de donner effet à la loi de l'année dernière.

Nous avons récemment avancé \$2,000,000 à la compagnie du pont, pour lui permettre

M. FIELDING.

d'acquitter une partie de sa dette à la banque, et nous sommes à faire des arrangements pour exécuter intégralement la loi de la dernière session, en lui remettant, dès que nos arrangements nous le permettront, le reste de la somme qu'il lui faut. Les obligations seront alors complètement dégagées, les banques n'y auront plus aucun droit, et nous les placerons dans le trésor, et la dette sera une dette nationale, tout comme la dette de la commission du port de Montréal.

L'hon. M. FOSTER : Quelle est la réclamation de la banque ?

L'hon. M. FIELDING : La banque a avancé \$5,016,453, à part le service de l'intérêt. Nous avons récemment avancé \$2,000,000 à la compagnie du pont, et nous ferons en sorte de lui remettre prochainement la balance.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre aurait-il l'obligeance de nous dire combien l'état aura versé dans cette entreprise quand la transaction aura été complétée de la façon qu'il vient de dire ?

L'hon. M. FIELDING : Je crains de ne pouvoir donner une réponse exacte. Nous avons voté un crédit, dont une partie a été payée, mais lorsque la loi de garantie fut adoptée, si je me rappelle bien, la différence fut annulée définitivement. Les déboursés réels sont, d'après la transaction en question \$5,016,000 avec intérêt, plus la partie de la subvention qui a été payée dans l'origine, mais dont je ne me rappelle plus le montant.

M. MILLER : \$374,353.

L'hon. M. FIELDING : Je sais que nous avons voté \$1,000,000, dont une partie a été acquittée et le reste abrogé. Je crois que l'honorable député a demandé quel est le taux de l'intérêt ? Je crois que la compagnie du pont et la banque ont convenu d'un intérêt de 4½ p. 100.

M. BRISTOL : N'y avait-il pas une entente entre la banque de Montréal et le Gouvernement et aussi avec la compagnie du Pont que l'intérêt serait de 5 p. 100 ?

L'hon. M. FIELDING : Je ne le crois pas. Il est possible que la compagnie du Pont se soit engagée à payer cet intérêt et si c'est le cas, je ne crois pas que le Gouvernement s'y soit opposé. Mais je ne me rappelle d'aucune entente particulière à ce sujet.

L'hon. M. FOSTER : Est-il à la connaissance du ministre que la compagnie du Pont ait d'autres dettes que celles qu'elle a contractées à la banque ?

L'hon. M. FIELDING : Je n'ai pas beaucoup suivi la question dans ces derniers temps, mais je crois que tous les fonds nécessaires à la construction du pont ont été obtenus de la banque de Montréal, et sont compris dans cette dette. Il peut exister des dettes que je ne connaisse pas.

M. AMES : La somme de \$30,000,000 que le ministre dit être nécessaire pour la construction du transcontinental national, l'année prochaine, comprend-elle ce qu'il faudra dépenser pour la reconstruction du pont ?

L'hon. M. FIELDING : Non. Le pont de Québec, bien qu'il doive finir par faire partie du Transcontinental fera l'objet d'un compte séparé.

M. R. L. BORDEN : Le Gouvernement a-t-il une estimation de ce que coûtera l'achèvement du pont de Québec.

L'hon. M. FIELDING : Non ; c'est un sujet dont je ne me suis pas encore occupé. Pour le moment, j'explique seulement nos opérations financières. L'autre question viendra dans la discussion des affaires se rapportant au département des Chemins de fer et des Canaux.

Une ou deux fois déjà dans les années précédentes, j'ai soumis à la Chambre des tableaux montrant les progrès du commerce canadien, et j'en ai fait préparer de semblables pour l'année courante, et chaque député en aura une copie. Je donnerai cependant lecture de ces chiffres qui montreront au premier coup d'œil les grands progrès que le Canada a fait en peu d'années comparativement.

Les statistiques suivantes montrent le progrès que le Canada a fait pendant les trente dernières années.

Commerce total.

Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$175,203,355
1887..	202,408,047
1897..	257,168,862
1907..	617,964,952

Importations totales.

Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 99,327,962
1887..	112,892,236
1897..	119,218,609
1907..	359,793,278

Exportations totales.

Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 75,875,393
1887..	89,515,811
1897..	137,950,253
1907..	258,171,674

Commerce total avec la Grande-Bretagne.

Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 74,823,292
1887..	83,455,681
1897..	98,935,040
1907..	208,745,193

Trafic de chemin de fer—Tonnes transportées.

Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 6,859,796
1887..	16,356,335
1897..	25,300,331
1907..	63,866,133

Escomptes par les banques.	
Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$126,222,470
1887..	169,357,326
1897..	226,960,482
1907..	639,970,696

Dépôts dans les banques à chartes.	
Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 62,129,706
1887..	107,154,483
1897..	201,141,688
1907..	589,459,889

Dépôts dans les caisses d'épargne du Gouvernement et postales.	
Exercice terminant le 30 juin :	
1877..	\$ 7,470,630
1887..	40,832,275
1897..	48,934,975
1907..	61,493,671

Je crois devoir, monsieur l'Orateur, saisir l'occasion qui m'est offerte d'expliquer à la Chambre la part que le Gouvernement a prise l'automne dernier dans le mouvement des grains. Je déposerai dans quelques jours un bill concernant cette question, mais avant cela, je feral, déposer tous les documents qui s'y rapportent, afin que la Chambre ait tous les renseignements voulus avant d'être appelé à discuter le bill.

En attendant, je puis faire brièvement l'historique de l'opération. La gêne financière, qui était générale, a été particulièrement sévère dans l'Ouest. C'était naturel, car l'automne est la période de la plus grande activité dans cette partie du pays. A cette saison, il y a un besoin d'argent pour le transport de la récolte jusqu'à la mer. Au commencement de novembre on a représenté au Gouvernement que les banques ne pouvaient faire face à la situation avec leurs ressources ordinaires. On nous fit savoir que l'escompte ordinaire accordé par les banques avait été ou épuisé ou était trop restreint pour suffire aux besoins de la situation. On fit aussi remarquer au Gouvernement que malheureusement une partie considérable de la moisson ayant été atteinte par la gelée, elle ne pourrait avec sûreté attendre que l'hiver fut passé pour être transportée.

En raison de cela, et pour diverses autres raisons, il était très important que le grain fut transporté immédiatement et l'on demanda au Gouvernement de trouver quelque moyen de donner de l'aide.

M. Gladstone ou Beaconsfield, un jour que l'on insistait auprès du gouvernement pour qu'il fit quelque chose, répondit qu'évidemment ceux qui insistaient ainsi ne savaient pas ce qu'il fallait faire. Je suppose que ceux qui ont fait cette proposition ne savaient pas exactement non plus de quelle manière le Gouvernement pourrait accorder ces secours. Je dois, pour être juste envers les banques, si c'est là être juste, dire que ce ne sont pas elles qui ont fait la proposition ; elles n'ont pas demandé d'aide. Même, je crois qu'il est à propos

de dire que lorsque la question a été soulevée en premier lieu, quelques-uns de nos meilleurs banquiers étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire pour le Gouvernement d'accorder d'aide, que les banques pouvaient suffire à faire face à tous les besoins.

Cependant, les appels au Gouvernement se continuaient de telle façon qu'il fallut en tenir compte. Une des premières lettres que le Gouvernement a reçues sur le sujet fut celle de l'un de nos fonctionnaires les plus dignes de confiance du Nord-Ouest, le commissaire des entrepôts, M. Castle, un homme, de toute façon, en mesure de renseigner le Gouvernement sur la situation. Nous avons fait venir M. Castle à Ottawa, et nous avons eu le bénéfice de ses connaissances et de ses conseils.

Le conseil de la chambre de commerce de Winnipeg insistait sur la nécessité de l'intervention gouvernementale; l'association des cultivateurs de grain du Manitoba, nous demandait d'agir et de beaucoup d'autres côtés, nous recevions des lettres disant qu'il était réellement nécessaire que quelque chose fut fait et fait promptement.

La navigation était sur le point de se fermer, et il importait beaucoup d'agir pendant les deux ou trois dernières semaines qui restaient pour transporter la récolte par eau, car on ne transporte généralement qu'une petite partie de la récolte par chemin de fer. Le Gouvernement considéra qu'il ne pouvait pas se désintéresser de la question. Nos banquiers qui, en premier lieu, avaient des doutes et croyaient que l'intervention gouvernementale n'était pas nécessaire, changèrent d'avis, et nous conseillèrent de faire quelque chose dans le sens que l'on demandait. Le résultat fut que le Gouvernement décida d'accorder l'aide nécessaire aux banques qui faisaient le commerce de grain et qui voudraient accepter des prêts, dont le chiffre total ne devait pas dépasser dix millions de dollars.

La première fois qu'il a été question de ce projet, les banques, comme je l'ai dit, ne le voyaient pas avec beaucoup de faveur, et ont été lentes à en profiter. Le gouvernement demandait un intérêt de 6 et 7 p. 100 sur ces prêts. C'était, sans aucun doute, un taux d'intérêt élevé, mais il n'était pas plus élevé que celui de la banque d'Angleterre, à cette époque. Le Gouvernement a donc décidé de prêter cet argent aux banques à la condition qu'elles le rembourseraient dans un court espace de temps au taux d'intérêt stipulé, et qu'elles donneraient des garanties qui seraient soumises à un comité de banquiers dont je proposais les noms comme suit : M. Clouston, de la banque de Montréal ; M. Thomas Fyshe, autrefois gérant de la banque des marchands, et M. J. M. Courtney, autrefois sous-ministre des Finances.

Peu de temps après, le Gouvernement apprit que les banques tenaient peu à accepter les conditions proposées dans le décret

M. FIELDING.

du conseil. Elles disaient que le taux de l'intérêt était trop élevé et ne leur laisserait pas de profit. Beaucoup d'explications m'ont été données verbalement, parce que, règle générale, les banquiers n'aiment pas à écrire. J'appris aussi que les banques ne voulaient pas déposer d'obligations entre les mains du Gouvernement, car c'eût été de nature à soumettre leurs affaires à l'inspection du gouvernement. Il paraissait donc douteux que les banques consentissent à profiter de l'aide que le gouvernement désirait leur accorder.

Le mouvement que nous avons en vue ne pouvait réussir qu'avec la coopération des banques, ce qui fait que lorsque je vis qu'elles hésitaient, j'ai cru que le Gouvernement devrait s'efforcer de faire disparaître la cause de leurs objections. Quelques banques, orgueilleuses de la stabilité de nos institutions financières, étaient d'avis que si une banque acceptait cette aide du Gouvernement, son prestige en serait diminué. C'était une erreur, naturellement; mais je sais que ce fut une des causes de l'hésitation des banques.

Le Gouvernement décida donc de modifier ses conditions et de prêter l'argent aux banques à un taux plus bas d'intérêt, si elles en voulaient, et conformément aux nouvelles conditions, la banque de Montréal fut choisie pour agir comme agent du Gouvernement et traiter directement avec les autres banques. La banque de Montréal était chargée de traiter pour les détails, mais elle ne devait pas exiger plus de 4 p. 100. Il fut convenu plus tard que 4 p. 100 serait le taux sur les prêts à cinquante jours, 5 p. 100 sur les prêts à soixante jours, et 6 p. 100 sur les prêts à plus long terme. Le but étant d'obtenir un prompt remboursement, vu que c'était une opération exceptionnelle.

Je suis porté à croire que si le Gouvernement n'avait fait rien autre chose que de dire qu'il avait l'intention d'accorder cette aide, que cela aurait été d'un grand secours au Nord-Ouest. Des banquiers m'ont avoué qu'aussitôt qu'il fut connu que le Gouvernement se proposait de venir en aide aux institutions financières, des banquiers qui avaient refusé de l'escompte devinrent plus courants et la situation commença à s'améliorer.

Des journaux ont dit que tout cela n'a eu aucun résultat, que le Gouvernement n'avait pas avancé d'argent aux banques, et que les banques n'en avaient pas avancé davantage au commerce; que toute l'affaire avait manqué, et je crois même que l'on a employé des termes encore plus durs, mais je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que ces opérations ont donné d'excellents résultats. Dès que le Gouvernement eut consenti à réduire le taux de l'intérêt, ainsi que je l'ai dit, les banques ont accepté \$5,315,000 en prêts et presque toute cette somme est aujourd'hui remboursée. Il ne

reste plus que \$965,000 qui ne sont pas rendus, et il n'y a aucun doute que cette balance sera promptement payée.

Nous avons écarté ce qui menaçait d'être une crise financière très sérieuse dans l'Ouest, la confiance a été rétablie, la situation a été améliorée, et les intérêts du pays protégés de toute façon.

Est venue ensuite la question de savoir comment se procurer l'argent. Le Gouvernement n'a pas toujours \$10,000,000 à dormir dans le Trésor, et lorsque le taux d'intérêt à la banque d'Angleterre était à 7 p. 100, il n'était pas facile d'emprunter promptement, et dans ce cas-ci c'était la promptitude qu'il fallait, ou rien du tout.

L'hon. M. FOSTER : Quand la banque d'Angleterre a-t-elle élevé son taux d'intérêt à 7 p. 100 ?

L'hon. M. FIELDING : Dans les commencements de novembre. Elle avait porté son intérêt à 7 p. 100 dans le mois de novembre, et ce taux a été maintenu jusqu'à janvier, si je ne me trompe pas. Depuis trente-quatre ans l'intérêt n'avait jamais été si élevé, c'est-à-dire depuis 1873. Il était évident que si le Gouvernement avait tenté d'emprunter brusquement en Angleterre, il n'aurait peut-être pas pu emprunter du tout, car dans l'état du marché financier ce n'était pas tant une question de solvabilité qu'une question de pouvoir trouver l'argent. Et même si nous avions pu emprunter, le fait d'emprunter aurait en un mauvais effet, et qui aurait duré longtemps, sur le crédit général du Canada.

Le cas paraissait donc être un de ceux qui pouvaient autoriser le Gouvernement à diminuer le chiffre de la réserve en or pour le rachat des billets de la Puissance. Il était possible d'émettre de la façon habituelle, jusqu'à concurrence de \$10,000,000, des billets de la Puissance, mais cette émission aurait dépassé le chiffre de notre réserve en or. Lorsque je parle de notre réserve en or, je ne veux pas dire que cette réserve est entièrement en or; elle est en partie composée de garanties impériales, mais je mets les deux valeurs sur le même pied.

Il était donc nécessaire pour livrer cet argent promptement, aux banques, de diminuer en quelque sorte la proportion de notre réserve. Le Gouvernement décida donc d'accepter des banques qui emprunteraient du Gouvernement les garanties qu'elles pourraient donner, à part la garantie de la Banque de Montréal—car la Banque de Montréal agissait non seulement comme l'agent du Gouvernement, mais elle était obligée en outre de garantir toute l'opération. Nous avons donc, ainsi que je l'ai dit, consenti à considérer ces garanties, plus celles de la Banque de Montréal, comme équivalente aux garanties que nous tenons comme réserve, et sur lesquelles est basée notre émission de billets. C'est une déviation technique de la loi que le Parlement sera appelé à ratifier et à approuver. Mais

si jamais le Gouvernement a eu raison de s'écarter un peu de la lettre de la loi au sujet de la réserve, c'est bien ici, alors qu'il fallait faire face promptement à la gêne financière.

La circulation de nos billets a atteint son point le plus élevé au 31 décembre, alors qu'elle était de \$62,623,628. Cela comprenait l'émission supplémentaire. Sans cette émission la circulation aurait été de \$57,500,000, avec une réserve égale à 61 p. 100. Cette émission a eu pour effet de réduire notre réserve à 56 p. 100. Pour représenter cette diminution de 5 p. 100 dans notre réserve nous possédions les garanties que nous avaient données les banques auxquelles nous avions avancé l'argent, et nous possédions en outre la garantie de la Banque de Montréal.

Je crois donc que bien que nous nous soyons écartés du texte de la loi concernant l'émission des billets de la Puissance, opération qui devra être ratifiée par le Parlement s'il y consent, cependant, la circonstance était très exceptionnelle, et autorisait le Gouvernement à adopter des méthodes exceptionnelles. Même en ne comptant pas les garanties dont j'ai parlé, nous avions, au pire, une réserve de 56 p. 100 pour notre émission totale, ce que la plupart des financiers considèrent comme une position très forte.

L'hon. M. FOSTER : Quelles sont les dates de ces avances ?

L'hon. M. FIELDING : Le décret du conseil fut adopté le 12 novembre et le Gouvernement avança l'argent à différentes époques jusqu'à la fin de novembre. Je ne puis pas donner les dates exactes, mais je ferai déposer les documents qui les donneront.

La crise de l'automne dernier doit nous faire comprendre, surtout aux gens de l'Ouest, qu'il est nécessaire d'avoir dans notre circulation monétaire plus d'élasticité pour nous permettre de faire face à des embarras de ce genre dans l'avenir, sans être obligés d'enfreindre nos lois financières. Je crois que le meilleur moyen que nous pourrions prendre serait de donner plus de pouvoirs à nos banques d'augmenter la circulation de leurs billets.

Je crois qu'il est bon que je fasse connaître immédiatement mes opinions en la matière, et cette déclaration sera suivie d'un bill amendant la loi des banques. Je crois qu'il est sage de la part du Gouvernement d'autoriser les banques à émettre, pour des besoins temporaires, ce que l'on pourrait appeler une circulation d'éventualité (emergency currency) pour me servir d'une expression fréquemment employée dans les États-Unis, c'est-à-dire permettre aux banques d'émettre pendant une période de temps limitée, durant la saison des récoltes, la saison où il y a le plus besoin d'argent, des billets jusqu'à concurrence de 15 p. 100

de leur capital et de leur réserve, les deux devant servir de base à établir la force et la stabilité de la banque.

Je me propose de déposer un bill autorisant les banques, pendant la période du mouvement des récoltes, période qui sera définie et commencera probablement au mois d'octobre pour finir au mois de janvier de l'année suivante, d'émettre des billets s'élevant à 15 p. 100 de leur capital payé et de leur réserve.

M. PRINGLE : Le ministre augmentera-t-il alors le chiffre du dépôt que la banque sera obligée de faire pour protéger des billets ?

L'hon. M. FIELDING : Oh, oui, certainement. Une banque est obligée de faire un dépôt proportionné à son émission de billets. On pourra penser que nous devions obtenir une circulation monétaire additionnelle par une augmentation du capital des banques. C'est une méthode très désirable, et si nous pouvions compter sur une augmentation du capital des banques, peut-être n'aurions-nous pas besoin d'avoir recours à d'autres méthodes. Le capital de nos banques a augmenté d'une façon considérable ainsi qu'on pourra le voir par les chiffres suivants pour les dernières périodes de cinq années.

Années.	Capital des banques.
1895.	\$61,701,007
1900.	64,735,145
1905.	82,199,900
1908 (29 février).	93,137,611

Cela indique une augmentation très considérable dans le capital des banques du pays, mais en proportion de l'augmentation du commerce du Canada, cette augmentation du capital des banques n'a pas été forte. Notre commerce intérieur a considérablement augmenté, ainsi que nous le savons, mais nous n'avons pas les statistiques exactes à ce sujet. Notre commerce extérieur, au sujet duquel nous avons des statistiques exactes, a augmenté énormément. En 1905, notre commerce extérieur avec l'étranger était de \$224,000,000, et en 1907, de \$617,000,000. Le commerce du pays a donc augmenté beaucoup plus que le capital des banques.

L'explication s'en trouve dans le fait que les économies du peuple déposées dans les banques leur ont permis de subvenir à ce commerce considérable. Mais les économies du peuple, toutes considérables et généreuses qu'elles soient, sont devenues insuffisantes à subvenir aux besoins du commerce, et je crois, vu que le capital des banques a augmenté lentement que nous devons chercher de l'aide en la manière que j'ai proposée. Il est bon de se rappeler que l'augmentation du capital des banques peut produire des embarras tout autant qu'apporter de l'aide. Le capital de nos banques est en grande partie du capital canadien.

M. W. F. MACLEAN : Pourquoi ne serait-il pas du capital étranger ?

L'hon. M. FIELDING : C'est là une autre question.

M. W. F. MACLEAN : Cela devrait faire l'objet d'une loi.

L'hon. M. FIELDING : Le capital de nos banques est, en grande partie, du capital canadien. Il y en a peu venant de l'étranger. Les actionnaires de nos banques canadiennes découvriront peut-être que leurs capitaux sont engagés dans le moment de différentes manières ; ils peuvent l'être sous forme de dépôts ou engagés dans les entreprises commerciales. Demander d'augmenter le capital des banques, voudrait dire tout simplement peut-être changer un placement, et cela pourrait être une cause d'embarras pour les actionnaires qui pourraient ne pas être en état de fournir l'augmentation du capital demandé.

Naturellement, si nous pouvions vendre les parts de banques à l'étranger, ainsi que la chose a été faite en quelques cas, et faire entrer du nouveau capital dans le pays, cela serait beaucoup mieux, mais nous n'avons aucune garantie qu'on puisse obtenir ce résultat. Bien que nous ayons l'espoir de voir s'augmenter le capital de nos banques, parce que quelques-unes de nos grandes banques ont déjà demandé au Parlement l'autorisation nécessaire pour cela, et augmenteront, sans aucun doute, leur capital, je ne crois pas que nous ayons raison de croire que même avec cette augmentation du capital, on pourra avoir assez d'argent pour subvenir à l'accroissement immense des besoins du commerce du Canada. Nous proposons alors, comme fonds de réserve, si je puis l'appeler ainsi, de permettre aux banques d'émettre une circulation spéciale dans la mesure et sur la base que j'ai mentionnées.

M. W. F. MACLEAN : Que représenterait cette émission en proportion du capital actuel des banques ?

L'hon. M. FIELDING : Le capital total payé des banques est de \$93,057,255. La réserve totale est de \$71,071,284. Ces deux montants réunis, capital-payé et réserve, forment \$164,129,239. 15 p. 100 de cette somme représenterait \$24,619,385. Il est juste cependant de dire que toutes les banques ne se prévaudraient pas de ce privilège. Il y a certaines banques qui font des affaires régulières et tranquilles, et qui ne désiraient pas probablement s'engager dans le transport des récoltes, ce qui peut demander beaucoup d'argent. Quoiqu'il en soit, on avouera que l'addition de cinq ou six millions de dollars dans la circulation monétaire l'automne dernier, a été une aide considérable et a permis au pays de traverser une crise très sérieuse dans l'Ouest. Nous croyons que si nous donnons aux banques le pouvoir de faire une émission supplémentaire de billets, nous aurons fait quelque chose pour

restreindre la gêne qui a existé, et qui, nous avons raison de le croire, existera peut-être encore dans l'avenir, mais à un degré moindre.

Je ne crois pas qu'une crise aussi sévère que celle de l'automne dernier revienne bientôt. Notre but en faisant cela n'est pas d'accorder aux banques des privilèges additionnels, mais des moyens additionnels de faire face aux besoins du pays, et nous voulons que sur cette circulation supplémentaire de billets qu'on leur permettra d'émettre, elles paient au Gouvernement une taxe ne devant pas excéder 5 p. 100. Si ce sont les banques qui doivent émettre ces billets—les banques, règle générale, ne sont pas des institutions de bienveillance, elles s'attendent à faire un profit raisonnable—elles pourraient payer au Gouvernement 5 p. 100, en certains cas 4 p. 100, si le marché est favorable, et ensuite prêter leur argent à leurs clients au taux ordinaire du commerce. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement ne croit pas devoir accorder ce privilège aux banques gratuitement, et nous leur demandons de payer une taxe qui ne devra pas excéder 5 p. 100 sur l'émission supplémentaire des billets qu'elles feront.

Le Gouvernement se propose de modifier le tarif de l'accise, mais ces changements n'affecteront pas le revenu, croyons-nous. Nous remanierons l'impôt sur le tabac. On a souvent dit, dans des circonstances analogues, qu'une revision ne signifiait pas une augmentation de droit. Aujourd'hui, cette allégation à sa raison d'être, en vérité. Nous ne voulons pas augmenter le droit sur le tabac, nous désirons simplement régler cet impôt suivant l'état de choses qui existe, sans ajouter un sou aux taxes que le peuple doit acquitter. Les raisons de ce changement ont été premièrement le désir d'établir une licence uniforme pour remplacer les différentes licences; secondement, le désir d'avoir un timbre uniforme au lieu des différents timbres maintenant en usage dans le commerce de cigares; troisièmement, le désir d'avoir la taxe sur la feuille brute plutôt que sur l'article manufacturé. Mon honorable collègue le ministre du Revenu de l'intérieur présentera un projet de résolution basé sur le principe que je viens d'énoncer, et je le déposerai sur le bureau de la Chambre avant de terminer mon discours. Mais je puis dès maintenant indiquer un résumé des modifications qu'on se propose de faire. On remarquera que certains de ces changements semblent importants à première vue, mais ne modifient pas d'une façon sensible le tarif tel qu'il existe aujourd'hui, ainsi que le fait voir l'état financier.

	Droit actuel.	Droit proposé.
	\$ c.	\$ c.
Tabacs à chiquer et à fumer, fabriqués avec la feuille im- portée.la livre	25	5
Tabacs fabriqués avec de la feuille canadienne. . .la livre	5	5

	Droit actuel.	Droit proposé.
	\$ c.	\$ c.
Tabac en poudre ne contenant pas plus que 40 pour 100 d'hu- midité.la livre	25	5
Tabac en poudre contenant plus que 40 pour 100 d'humidité, en paquets de moins de 5 li- vres.la livre	25	5
Ditto, en paquets de 5 livres et plus.la livre	18	5
Cigares fabriqués avec du ta- bac importé.le mille	6 00	2 00
Cigares fabriqués avec du ta- bac canadien.le mille	3 00	2 00
Cigares en paquets de moins de 10.le mille	7 00	3 00
Cigarettes de tabac canadien, ne pesant pas plus que 3 li- vres par mille.le mille	1 50	2 40
Cigarettes de tabac importé, ne pesant pas plus que 3 li- vres par mille.le mille	3 00	2 40
Cigarettes de tabac importé ou de tabac canadien, pesant plus que 3 livres par mille le mille	8 00	7 00
Tabac en feuilles étranger, non écoté.la livre	10	28
Tabac en feuilles étranger, éco- té.la livre	14	42

Notre intention n'est pas d'opérer immédiatement ce changement dans le tarif. Le département du Revenu de l'intérieur devra se pourvoir de nouveaux timbres, et dans le projet de résolution que je vais présenter, il est dit que les droits en question seront appliqués à la suite d'un décret du conseil. L'impôt restant le même, nous avons cru qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à prendre cette attitude.

M. W. F. MACLEAN: Y a-t-il quelque changement dans les droits sur les spiritueux ?

L'hon. M. FIELDING: Non.

L'hon. M. FOSTER: L'honorable ministre nous a fait connaître les modifications qu'il se propose d'opérer dans le tarif, sans nous indiquer la raison de ces changements.

L'hon. M. FIELDING: J'ai dit que ces raisons étaient d'abord le désir d'établir l'uniformité de la licence; en second lieu, celle des timbres devant remplacer ceux dont on se sert actuellement pour les cigares fabriqués; en troisième lieu d'établir une taxe sur les feuilles brutes plutôt que sur le tabac manufacturé. A l'avenir on percevra plus d'impôt sur le tabac en feuille. Cette réforme sera à l'avantage du département, et elle est conforme aux vœux exprimés par une grande partie de ceux qui s'intéressent à l'industrie du tabac. Je déposerai sur le bureau de la Chambre ces résolutions complètes, le feuilleton les mentionnera et mon honorable ami le ministre du Revenu de l'intérieur pourra les expliquer à une phase plus avancée du débat qui s'engage.

Je terminerai par la question du tarif douanier. Je dirai que le Gouvernement ne

se propose pas de le modifier maintenant. Nous avons révisé ce tarif il y a un an, et bien qu'il ne soit, j'imagine, peut-être pas parfait, nous croyons qu'en somme sa mise en vigueur a été favorable au pays et qu'il est bien adapté aux besoins du Canada en général. Je ne nourris pas l'espoir qu'un jour se lèvera où il n'y aura personne pour ne pas réclamer un changement dans le tarif, pour ne pas dire que l'état de choses actuel n'est pas l'idéal rêvé. On est toujours porté à croire que lorsqu'une crise financière surgit, le remède se trouve dans un tarif plus élevé. On pourrait supposer que ce qui se passe dans la république voisine devrait faire disparaître cette ancienne hérésie, puisque les Etats-Unis ont toujours joui—si c'est là un avantage—des bénéfices réalisés sous l'empire d'un tarif plus élevé que celui que nous avons au Canada. Nous savons que depuis quelques mois les affaires n'ont pas été meilleures chez nos voisins qu'elles ne l'ont été ici, loin de là. Quoi qu'il en soit nous croyons que notre tarif est basé sur des principes assez justes, et que ceux qui nous ont demandé des changements sous ce rapport constateront que, les affaires s'améliorant, bientôt les inconvénients dont ils se plaignent disparaîtront et que leurs industries respectives recevront tout l'encouragement qu'elles peuvent raisonnablement demander.

Une députation nous est arrivé à la onzième heure. Elle se composait d'un certain nombre de personnes intéressées dans le commerce du lard. Ces industriels que nous avons reçus hier se sont plaints de l'état de choses qui existe actuellement dans leur commerce, ils prétendaient que tout cela était la conséquence du tarif actuellement en vigueur. Ils ont semblé croire que, jusqu'à un certain point du moins, ce désavantage provenait de ce qu'on évitait les lois douanières relatives à l'importation du porc; et ils semblaient croire que si l'on faisait observer plus rigoureusement les règlements douaniers quant aux produits qui nous viennent de marchés déjà encombrés, ils seraient protégés dans une certaine limite.

On peut se demander si cette impression est juste ou non. Mon honorable ami le ministre des Douanes s'occupe de cette question pour l'étudier à fond, et si des fonctionnaires du département n'ont pas fait observer la loi, mon honorable collègue trouvera bien, j'en suis convaincu, le remède voulu. L'industrie du porc, en cette partie surtout qui concerne le bacon et les jambons, a pris au Canada une importance exceptionnelle, et nous devrions avoir un soin spécial de voir à ce qu'on fasse tout ce qui est possible pour l'encourager. J'espère que le résultat de cette enquête faite par l'honorable ministre des Douanes, et de la mise en vigueur de la loi, d'une façon plus rigoureuse, si ce'a est nécessaire, fera disparaître les inconvénients dont se plaignent ces messieurs.

M. W. F. MACLEAN : L'honorable ministre veut-il laisser entendre par là que

M. FIELDING.

l'article de Chicago inonde le marché canadien ?

L'hon. M. FIELDING : On se plaint qu'une quantité considérable de produits étrangers se trouvent sur notre marché où ils sont vendus à des prix que nos fabricants et nos manufacturiers ne peuvent accepter pour les produits de leur industrie.

M. BRODER : Cette députation se composait-elle de personnes étrangères à cette industrie ?

L'hon. M. FIELDING : Elle se composait surtout des représentants des cultivateurs intéressés à cette industrie, je suppose, et je crois qu'un certain nombre d'entre eux était plus ou moins intéressés dans le commerce de salaison. Ces gens ne se sont adressés à nous hier seulement, et tout ce que je puis dire, c'est que leur requête sera étudiée avec beaucoup de soin par le Gouvernement.

M. COCKSHUTT : Le nouveau traité avec la France affectera-t-il ce commerce ?

L'hon. M. FIELDING : Non, puisqu'il n'est pas encore en vigueur. Plus tard, si j'ai l'occasion de mentionner ce fait, je rappellerai que mon honorable ami a condamné ce traité et a voté contre son adoption.

M. BENNETT : La Chambre doit-elle comprendre qu'il s'agissait d'une députation de cultivateurs ou bien d'une délégation de propriétaires d'établissements de salaison ?

L'hon. M. FIELDING : Je crois savoir que la délégation que nous avons reçue hier était composée surtout de cultivateurs, auxquels se seraient joints peut-être deux ou trois propriétaires de salaisons, mais c'est surtout sur les intérêts des cultivateurs qu'on a le plus insisté.

M. W. F. MACLEAN : L'honorable ministre croit-il que les fabricants de conserves de viandes canadiens préféreraient vendre des produits américains au lieu des produits canadiens, s'ils pouvaient les faire venir ici à bon marché ?

L'hon. M. FIELDING : Je crois que ces industriels canadiens ne préféreraient pas faire venir ici du porc américain pour le vendre comme produit canadien, pour l'expédition ensuite de l'autre côté de l'océan; ils aimeraient mieux conserver la bonne réputation dont jouit notre lard sur les marchés étrangers. S'il en était autrement, j'espère que mon honorable ami le ministre de l'Agriculture (M. Fisher) et mon honorable collègue le ministre des Douanes (M. Paterson) trouveront le moyen d'empêcher cela.

Monsieur l'Orateur, je crois que depuis quelques années on s'est appliqué à ne pas faire un long exposé budgétaire, contrairement à l'usage jusqu'alors suivi, et j'ai cru que je devrais limiter mes observations à un exposé concis de la situation financière du pays et, comme je n'ai pas à proposer des modifications du tarif relativement aux

douanes, je n'ai pas de raison d'occuper plus longtemps l'attention de la Chambre, je propose donc :

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se déclare en comité des voies et moyens pour discuter le projet de résolution dont la teneur suit :

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier ainsi qu'il suit la loi du revenu intérieur: L'article 275 de la dite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

275. Toute personne qui prend un permis pour la fabrication de tabacs ou de cigares devra payer \$50 au receveur.

2.—L'article 279 de la même loi se lira ainsi :

279. Il sera prélevé les droits suivants sur les tabacs et les cigars fabriqués au Canada: a) sur les tabacs à fumer et à chiquer, tabac en paquets, cavendish, en plaquettes ou torquettes, coupé ou grenailles de toute espèce, tressé à la main ou ayant subi en vue de la vente et de la consommation, tout autre traitement que le séchage, et les apprêts ordinaires, même si cette préparation est faite sans l'aide d'aucune machine ou instrument, sans pressage ni sucrage,—et sur les retailles et déchets provenant de la feuille de tabac naturel sauf disposition contraire: 5c par livre; b) sur le tabac en rouleaux de production purement canadienne, fabriqué soit sur la ferme, par un cultivateur dûment autorisé: 5c par livre.

c) Sur le tabac en poudre fait avec du tabac en feuilles, ou provenant du tabac en feuilles, ou sur toute imitation de ce produit: 5c par livre.

d) La farine de tabac, vendue ou livrée à la consommation, paiera le même droit que la tabac en poudre si elle est empaquetée et estampillée de la même manière; la farine de tabac impropre à la consommation mais exigeant un apprêt supplémentaire pourra être vendue directement par un fabricant à un autre fabricant sans payer de droits subordonnés aux règlements du ministère.

e) Sur toute espèce de cigares fabriqué avec du tabac en feuilles, ou censés l'être: \$2 par mille.

f) Sur tous les cigares mis en paquets de moins de dix: \$3 par mille.

g) Sur les cigarettes fabriquées de tabac en feuilles ou censées l'être, et ne pesant pas plus de 3 livres au mille, \$2.40 le mille.

h) Sur les cigarettes faites de tabac en feuilles ou censées l'être, et pesant plus de 3 livres au mille: \$7 par mille.

i) Sur tout tabac en feuilles étranger, non-écoté, retiré des entrepôts pour servir à la fabrication de cigarettes ou de tabacs marchands: 28c par livre.

j) Sur tout tabac en feuilles étranger écoté retiré de l'entrepôt pour servir comme ci-dessus: 42c par livre.

3. Dans toutes les fabriques où moins de 50 p. c. du tabac employé est de production canadienne et 10 p. c. ou plus d'autre tabac, la matière première sera sujette à un droit de 16c par livre.

4. Les tabacs en feuilles écotés ou non, et toute matière première provenant en tout ou en partie de tabac en feuilles, dans des établissements autorisés à se servir de tabacs en feuilles étrangers paieront la différence entre les droits actuels et les droits imposés par les présentes, et toute matière première por-

tée en stock au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, sera sujette aux droits prévus dans la clause 2 du présent article; la quantité sujette au droit additionnel devant être déterminée par le ministère.

Les tabacs marchands et les cigares en entrepôt au moment de l'entrée en vigueur de cette loi seront sujets aux droits actuels.

5. Les articles 250 et 251 de la loi sont abrogés.

6. Les fabricants d'alcools de bois devront se munir d'un permis qu'ils paieront une piastre par année.

7. Le cabinet fixera la date de l'entrée en vigueur des droits ci-dessus.

L'hon. GEO. E. FOSTER (Toronto-nord): Monsieur l'Orateur, je discuterai plus tard les nouvelles questions soulevées par l'honorable ministre des Finances dans son discours; je reviendrai sur ce point avant de terminer les observations que j'ai à présenter à la Chambre. Il s'agit de faits nouveaux qu'il est très difficile de grouper ensemble et de prendre. Quant au projet de résolution soumis, dans le cas, par exemple, du paragraphe relatif à l'accise, cette disposition ne me semble pas parfaitement claire et nous aurions besoin d'explications plus complètes; il m'est donc impossible de discuter ces points-là avant de connaître un peu les faits de la cause. Les explications du ministre n'ont pas été très complètes quant aux raisons des changements proposés ou quant aux effets de ces derniers. Voilà pourquoi je me propose de faire des observations générales sur les différents points mentionnés par mon honorable ami dans son exposé budgétaire.

Je puis dire, monsieur l'Orateur, que nos adversaires ont adopté un système, lorsqu'il s'agit de discuter l'administration du pays; d'abord ils prennent grand soin de déprécier l'état des affaires du pays avant leur arrivée au pouvoir en 1896; en second lieu ils montrent tout autant de zèle à cacher autant que possible le fait véritable que depuis dix ans le Canada a passé par une période de prospérité excessive au point de vue des affaires, à l'instar des principaux pays du monde, et qu'il s'est développé comme ces derniers; enfin ils se sont bien gardés de laisser soupçonner que cette prospérité et ce progrès dont jouit le Canada sont la conséquence de la politique adoptée par l'ancien gouvernement. Je ne pourrais faire ressortir mieux ce fait qu'en lisant une observation faite par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) de son siège en Chambre.

De 1891 à 1895, tout le monde l'admettra, la politique nationale était sur son déclin: l'état des affaires n'était plus celui qui avait marqué la période des cinq années précédentes—

Puis :

Il n'a pas fallu aux libéraux cinq années d'administration pour rendre le pays prospère... Le volume de notre production a augmenté rapidement et effectivement grâce à notre politique. Dès les premières années